

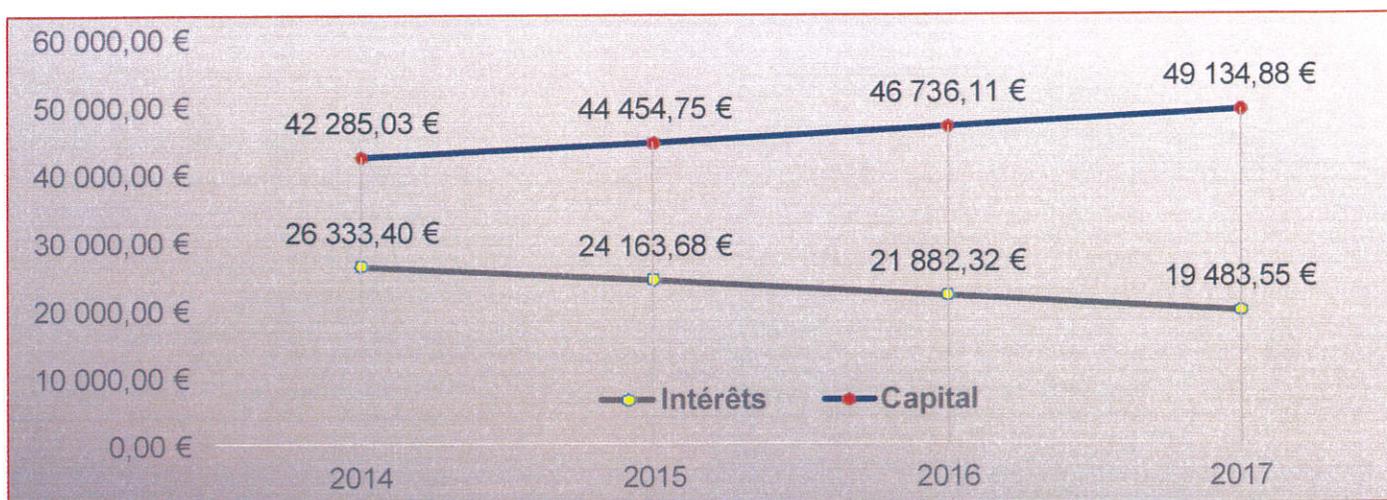
LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE - La présentation générale

Les charges financières du Sivom concernent, uniquement, les travaux d'extension du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, réalisés en 2007. Cette compétence implique trois communes : Agde, Marseillan et Vias.

Les trois emprunts, toujours en cours, se répartissent de la manière suivante :

- un premier de 435.000 € court jusqu'en 2027,
- un second de 214.600 € court jusqu'en 2018,
- un troisième de 100.000 € court jusqu'en 2026.

Les échéances 2017 ont permis de rembourser l'annuité globale fixe de 68 618,43 €. La somme est composée des éléments décrits dans le schéma, ci-dessous :



La répartition et les taux de participation



La répartition et le calcul des taux de participation au remboursement des emprunts, pour les échéances 2017, s'effectuent proportionnellement au nombre d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers dans les communes concernées, au cours de l'année 2016.

Communes	Nombre d'interventions	Taux de participation
AGDE	5162	72,79%
MARSEILLAN	1064	15,00%
VIAS	866	12,21%
<i>Total</i>	7092	100,00%